

Document destiné aux patientes (incluant la carte de sécurité)

Informations sur l'Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse

Vous avez choisi l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) médicamenteuse (aussi appelée avortement médicamenteux). Ce document a pour objectif de vous fournir les principales informations que vous devez connaître avant de prendre le médicament MisoOne®, notamment les différentes étapes de l'interruption de grossesse à respecter et ce que vous devez faire en cas de problème.

Il est important que vous lisiez attentivement ce document et preniez en compte ces informations.

Avant de prendre ce médicament pour la réalisation de l'IVG médicamenteuse :

- Veuillez lire les notices d'information des médicaments : mifépristone (Mifegyne®) et misoprostol (MisoOne®).
- Veuillez informer votre médecin :
 - Si vous êtes atteinte d'une maladie du foie ou des reins,
 - Si vous souffrez d'anémie ou de malnutrition,
 - Si vous êtes atteinte d'une maladie cardiovasculaire (maladie du cœur ou maladie circulatoire),
 - Si vous présentez un risque accru de maladie cardiovasculaire tel que :
 - Un âge supérieur à 35 ans, si vous fumez, une hypertension artérielle, un niveau élevé de cholestérol dans le sang ou un diabète,
 - Si vous souffrez d'une maladie qui affecte la coagulation de votre sang,
 - Si vous avez déjà subi une césarienne ou une chirurgie de l'utérus.

Si vous ressentez une gêne, si vous êtes inquiète ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin.

Une carte de sécurité est disponible pour vous à la fin de ce document ; votre médecin y notera toutes les coordonnées qui vous seront utiles en cas de problème ou si vous avez besoin de conseils.

Cette interruption de grossesse se déroule en 3 étapes :

1. À ce stade, vous avez déjà pris, il y a 36 à 48 heures, 1 dose de 600 mg de Mifegyne® (3 comprimés) par voie orale.

le / /
J J M M A A A A

2. Vous allez maintenant prendre 1 dose de 400 µg de MisoOne® par voie orale : **1 comprimé à avaler.**

le / /
J J M M A A A A

3. **Une visite de suivi est obligatoire entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine après avoir pris le premier médicament (mifépristone = Mifegyne®), c'est-à-dire entre le 14^{ème} et le 21^{ème} jour après la prise de Mifegyne®.**

Cette visite est indispensable car elle permet à votre médecin de vérifier que l'avortement a bien eu lieu et de s'assurer que tout va bien pour vous à l'issue de la procédure d'IVG.

Que ressentirez-vous durant l'interruption de grossesse ?

- L'IVG médicamenteuse provoque des contractions utérines. Il vaut donc mieux rester au repos pendant au moins 3 heures dans un endroit où vous vous sentez à l'aise et ne pas être seule. Ne vous éloignez pas de l'établissement de santé référent où vous devrez vous rendre en cas de problème (< 1 heure de trajet).
- Vous pourrez ressentir des douleurs, de la fatigue, avoir des nausées, vomir et avoir des diarrhées.
- L'interruption de grossesse se traduit par des saignements vaginaux souvent plus abondants que les règles, accompagnés de caillots ; une boule blanche gélatineuse est quelquefois visible. Les saignements peuvent survenir très rapidement après la prise de MisoOne®, mais ils peuvent aussi survenir quelques heures plus tard.
 - L'œuf peut être expulsé en quelques heures après la prise de MisoOne®, ou au cours des quelques jours qui suivent.
 - Les saignements durent en moyenne 12 jours après la prise de Mifegyne®.

ATTENTION : Les saignements ne sont pas une preuve d'expulsion complète ; vous devez revoir votre médecin dans un délai de 14 à 21 jours après la prise du 1^{er} médicament pour qu'il contrôle le succès de la méthode d'interruption de grossesse.

Après une interruption de grossesse, vous retrouvez immédiatement votre fertilité. Une grossesse peut donc survenir dès le premier rapport sexuel sans contraception après IVG.

Parlez-en à votre médecin afin de déterminer ensemble quelle est, pour vous, la meilleure méthode de contraception régulière et commencez à utiliser cette méthode de contraception le jour où l'interruption de grossesse est confirmée.

Contactez immédiatement votre médecin si :

- Vous **vomissez** dans les 30 minutes suivant la prise de MisoOne®.
Votre médecin déterminera s'il est nécessaire ou non de prendre une autre dose de MisoOne®.
- Les **saignements vaginaux sont anormaux** par leur durée et par la quantité de sang perdue, c'est-à-dire s'ils durent plus de 12 jours et/ou si vous avez besoin de plus de 2 serviettes hygiéniques par heure pendant 2 heures.
- Vous souffrez de **douleurs abdominales sévères** persistantes.
- Vous avez de la **fièvre**, ou si vous avez froid et frissonnez.

Durant la visite de suivi indispensable, votre médecin vérifiera si l'expulsion est complète.

En cas d'échec de cette méthode d'interruption de grossesse, vous allez devoir décider de mener votre grossesse à terme ou d'y mettre fin. Vous devez donc être informée qu'il existe un risque de malformation du nouveau-né associé à la prise de misoprostol/mifépristone. Vous devez tenir compte de ces informations lorsque vous prendrez votre décision :

- Si vous décidez de poursuivre l'interruption de grossesse, une nouvelle méthode d'interruption sera utilisée. Votre médecin vous indiquera les options dont vous disposez.
- Si vous décidez de mener votre grossesse à terme, elle devra faire l'objet d'un suivi particulier, avec une surveillance prénatale attentive et des échographies répétées, dans un centre spécialisé (pour plus d'informations, reportez-vous à la notice patiente ou parlez-en à votre médecin).

Pour en savoir plus, consultez les informations diffusées à votre attention par le Ministère de la Santé sur le site : <http://www.sante.gouv.fr/interruption-volontaire-de-grossesse-ivg.html> et notamment le « dossier-guide IVG » qui vous est destiné.

Déclaration des effets indésirables :

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice des médicaments.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration :

Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance. www.ansm.sante.fr.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

(Carte de sécurité)

À TOUT MOMENT, si vous êtes inquiète ou si les événements suivants surviennent :

- **Fièvre** durant plus de 24 heures
- **Douleurs** persistantes
- **Saignements** importants et persistants (utilisation de plus de 2 serviettes hygiéniques par heure pendant 2 heures)
- **Vertiges, évanouissement,**


Ou si vous avez une question quelle qu'elle soit

Contactez votre médecin ou adressez-vous au centre référent :

Médecin prescripteur :

:

Adresse du centre référent :

:

Vous devez vous rendre à la visite de suivi au cabinet médical

le / / à ____h____
J J M M A A A A